



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE PROCESS HABITAT AU 10 FEVRIER 2023

Frais de Transaction TTC :

Nos honoraires comprennent la rédaction du mandat de vente, la mise en place de la communication sur divers supports publicitaires, les visites, la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Ils ne dépasseront pas la rémunération établie ci-dessous.

- **Rémunération forfaitaire de 1 000 euros TTC pour tout bien d'une valeur inférieure à 15 000 euros**
- **Rémunération forfaitaire de 5 000 euros TTC pour tout bien d'une valeur comprise entre 15 000 euros et 100 000 euros.**
- **6 % TTC pour tout bien d'une valeur comprise entre 100 001 euros et 200 000 euros.**
- **5 % TTC pour tout bien d'une valeur comprise entre 200 001 euros et 300 000 euros.**
- **4 % TTC pour tout bien d'une valeur comprise entre 300 001 euros et 500 000 euros.**
- **3 % TTC pour tout bien d'une valeur au-delà de 500 001 euros.**

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

LES AVIS DE VALEUR SONT OFFERTS. UN AVIS DE VALEUR NE CONSTITUE PAS UNE EXPERTISE

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 5705 2022 000 000 002 délivrée par la C.C.I. de la Moselle.